

## **PAUVRETE PRECARITE – SEANCE DU 16.11.2006**

### ***Voeu de Jean PICART sur la pauvreté et la précarité en Meuse***

Le 15 décembre 2005, nous déposons un vœu sur la pauvreté précarité en Meuse.

Nous renouvelons notre question le 29 juin 2006 et sollicitons à nouveau qu'un débat public soit organisé en séance plénière afin que nous tirions les enseignements de l'aggravation de la pauvreté précarité et que nous adoptions les initiatives qui s'imposent.

Nous sommes quotidiennement effarés d'être confrontés aux difficultés des familles qu'il s'agisse de retraités, de personnes seules ou de familles avec un petit revenu qui ne parviennent plus à joindre, comme on dit, "les deux bouts", pour des raisons qui tiennent au blocage des salaires et des retraites, mais aussi à la hausse du coût de la vie et notamment des combustibles.

C'est pourquoi, nous sollicitons à nouveau un débat public et vous demandons, Monsieur le Président, si vous envisagez cette année, d'octroyer, à la veille de Noël, une subvention exceptionnelle aux organisations caritatives meusiennes.

## **SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A FRANCE TELECOM – SEANCE DU 16.11.2006**

### ***Voeu de Jean PICART sur les suppressions d'emplois de France Télécom***

Avez-vous, Monsieur le Président, été informé par France TELECOM de sa décision de fermer huit services de renseignements dans le Grand Est, dont ceux de Bar le Duc et Verdun ?

Conséquence : moins cinquante emplois sur le seul département de la Meuse.

Après la Poste, la D.D.E, voici France TELECOM dans le droit fil du projet du traité européen d'ouverture de démolition des services publics.

Je souhaite vivement que nous intervenions déjà aujourd'hui auprès du Préfet et du Ministre concerné pour enrayer cette nouvelle hécatombe sur l'emploi. Notre département en a bien besoin.

## **IUT DE VERDUN – SEANCE DU 16.11.2006**

### ***Voeu de Jean PICART sur le maintien de l'IUT à Verdun***

Les deux formations dispensées à l'IUT Charlemagne de Verdun sont menacées de fermeture à la rentrée de septembre 2007.

Bien que les effectifs soient complets depuis 2003, le risque de fermeture de cette antenne de l'Université de Nancy II serait la conséquence des baisses de crédits d'Etat destinés à l'enseignement supérieur.

Nous sommes attachés à la pérennisation de ces deux cours universitaires dans un département comme le nôtre, d'autant plus qu'ils offrent des études à moindre coût pour les jeunes meusiens.

C'est pourquoi, nous proposons dès aujourd'hui, une intervention énergique de l'assemblée départementale pour exiger le maintien de cette antenne de l'Université de Nancy II.

**Question de Jean PICART le contrat passé par le Département avec ADREXO (Thierville)**

La société ADREXO - THIERVILLE est chargée de la diffusion des publications du Conseil Général et notamment de "Meuse 55".

Cette société compte 140 salariés en Meuse, qui pour la plupart sont à durée déterminée et à temps partiel. Les délégués syndicaux de cette entreprise ont interpellé le groupe des Conseillers Généraux de Gauche, pour leur exposer les difficultés auxquelles sont confrontés les salariés.

C'est pourquoi, nous aimerions savoir quel est le coût pour le Conseil Général de la prestation assurée par ADREXO en 2006 ; le contrat pour 2007 a-t-il déjà été renouvelé ? Quel est son coût ?

Dernière question : avez-vous, Monsieur le Président, des informations sur le climat social dans cette entreprise ? Pouvez vous nous dire si oui ou non la convention collective nationale est appliquée dans cette entreprise ?

Nous attendons dès aujourd'hui des réponses claires à ces trois questions.

**REPONSES**

- Le contrat pour 2007 est signé et s'élève à 60 000 €.
- La convention collective nationale doit être appliquée

**Voeu de Jean PICART en faveur de l'ADAPAH et de l'ADMR**

A l'occasion de mes contacts, tant avec l'ADAPAH qu'avec l'ADMR, j'ai découvert l'impact intolérable des nouvelles dispositions fiscales les concernant.

Ces deux associations, à but non lucratif contrairement aux entreprises privées, sont assujetties à la taxe sur les salaires au delà de 35 heures hebdomadaires.

Je m'explique : si je prends l'exemple de la section cantonale de l'ADMR du Canton d'ETAIN, elle enregistre un déficit largement justifié par cette nouvelle taxe : les temps de parcours ne sont pas remboursés, pas plus que les frais de déplacements, bien évidemment payés aux salariés qui ne sont pas davantage indemnisés par les caisses ou le Conseil Général.

Résultat : pour échapper à la taxe sur les salaires, l'association ramène les employés à 35 heures, déplacements compris. De ce fait, huit salariés sur vingt deux, toujours dans le secteur d'ETAIN, ont vu leur salaire diminuer, à un moment où les carburants et les combustibles sont en augmentation vertigineuse.

J'en conclus que l'intervention en milieu rural pourtant très utile et indispensable pénalise les deux associations ADAPAH et ADMR.

C'est pourquoi, j'é mets un double vœu d'urgence.

Premièrement, que notre assemblée départementale s'adresse solennellement au premier ministre afin qu'il supprime l'effet taxe sur les salaires pour les organisations à but non lucratif qui interviennent auprès des personnes âgées ou handicapées et des familles. Je crois plus précisément qu'il conviendrait d'augmenter substantiellement les plafonds de cette taxe qui leur permettent de bénéficier d'une franchise, d'un système de décote ou d'une exonération.

Deuxièmement, que le plan gérontologique, qui doit être révisé, corrige les anomalies de ce type et prenne en compte les déplacements et la réalité des coûts en milieu rural, faute de quoi les difficultés de nos associations ne pourront que s'aggraver et les conduire à des lendemains difficiles qui pourraient les mettre en péril.